

qui le lui a attiré, se trouvant entre les mains de presque tous les Ecclésiastiques de son Diocèse, qui en font le cas qu'elle mérite, se répand dans toute la France & dans les Pays étrangers par nombre de réimpressions. La fidélité & l'infidélité des extraits des *Affertions*, dont il y est fait mention, font bruit, on en est à y trouver la vérification, & jusques-ici l'affaire en demeure-là. L'*Adhésion* de l'Evêque d'Amiens à cette Instruction, flétrie également, a donné lieu à un long discours de Mr. Omer Joly de Fleury, Avocat du Roi. Ce discours, extrait des registres du Parlement de Paris du 9. Mars, remplit plusieurs pages dans les Gazettes. Ceux qui aiment de voir ces pièces fleuries pour l'art de l'Orateur, peuvent y recourir.

Une nouvelle *Lettre Pastorale* de Mr. Jean-François de Montillet, Archevêque d'Auch, au Clergé Séculier & Régulier de son Diocèse, paroît en ces momens, datée du 23. Janvier dernier, & en 56 pages *in-quarto*. Elle est donnée contre cette effrénée & funeste licence de tant d'Ecrits empoisonnés, qui inondent de nos jours la surface du monde. Elle attaque, mais avec force, même en détail & palpablement, leurs Auteurs impies & corrupteurs : & comme cette Lettre touche ensuite réflexivement la destruction du Corps des Jésuites en France, leur Institut, la lumineuse Instruction Pastorale de l'Archevêque de Paris, enfin le Recueil des *Affertions*, on peut s'attendre que la Magistrature en prendra encore, & fera peut-être subir, pour ces derniers faits, le même sort à la Lettre de Mr. de Montillet qu'ont en l'*Instruction* & l'*Adhésion* à cette Instruction, condamnées au feu.